

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

**DATE DE CONVOCATION : 23/06/2020**

**DATE D’AFFICHAGE : 23/06/2020**

L’an deux mil vingt, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, MEYUS André, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROEDIGER Sandrine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne, SOUILLAT Laëtitia.

Absent excusé : Néant

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- **Installation d’un conseiller municipal suite à démission**
- **Modifications des commissions communales et représentants dans les organismes extérieurs**
- **Commission Communale des Impôts Directs : liste en vue de la nomination des membres**
- **Nomination du coordonnateur communal recensement de la population 2021**
- **Renouvellement du contrat de Mme Castex Manager de ville**
- **Dénomination de rue**
- **Convention de mise à disposition de la parcelle AD91**
- **Boulodrome couvert**
- **Bibliothèque : réorganisation, informatisation...**
- **Point sur la situation économique**
- **Questions diverses.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2020 :**

Il est demandé que chaque procès-verbal soit expédié avant la séance suivante.

Intervention de Jean-Pierre Nicolas : le compte rendu étant un résumé succinct; son affichage que ce soit sur les panneaux ou sur le site de la commune risque de donner une mauvaise information aux lecteurs sur les discussions ou décisions prises lors du conseil

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

#### **Installation d'un conseiller municipal suite à démission**

Suite à la démission de Madame Martine JOBERT-MICHARD, Monsieur le Maire expose qu'il convient d'installer le conseiller municipal suivant sur la liste « Vivons notre Village »

Monsieur Patrick LAJOIE a adressé dès réception de sa convocation au présent conseil municipal un courrier de refus de siéger à la commune de Montmarault.

Madame Laëtitia SOUILLAT, suivante sur la liste, a été convoquée selon les délais impartis.

Monsieur Didier LINDRON, Maire, proclame l'installation de Madame Laëtitia SOUILLAT dans ses fonctions de conseillère municipale et procède à son inscription au tableau du conseil municipal de la commune de MONTMARAULT.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-049 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : modifications des commissions communales**

Suite à la démission de Madame Martine JOBERT MICHARD, Monsieur le Maire signale qu'il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions communales.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la nomination de Laëtitia SOUILLAT en lieu et place de Martine JOBERT MICHARD au sein des commissions municipales et procède ainsi à la modification de la délibération 2020-047 du 3 juin 2020, comme suit :

<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
<b>INDUSTRIE – ARTISANAT - COMMERCE</b>	<b>Jean François BOURGEOT</b> - Martine PRENEY – Yves LEPEE – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Jean Pierre NICOLAS
<b>VILLAGE ETAPE</b>	<b>Jean François BOURGEOT</b> – Anthony GIAMBARRESI – Martine PRENEY – Sylvie MERCIER – Jean Pierre NICOLAS
<b>TOURISME</b>	<b>Jean François BOURGEOT</b> - Jean Pierre NICOLAS – Anne SAINT JULIEN – Josette AUBERGER – Pierre CANTUEL – Martine PRENEY – Laëtitia SOUILLAT
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>Yves LEPEE</b> – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Bruno CONFESSON
<b>ACCESSIBILITE</b>	<b>Yves LEPEE</b> – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Solène COLLIN – Davis HOEZ – Bruno CONFESSON
<b>VOIRIE</b>	<b>Yves LEPEE</b> – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Bruno CONFESSON
<b>FINANCES ET ECONOMIE</b>	<b>Sylvie MERCIER</b> - Anthony GIAMBARRESI – Solène COLLIN – Karine LEROY – Yves LEPEE – Claude ROULLIER – Annie DENIS
<b>PUBLICITE</b>	<b>Sylvie MERCIER</b> - Karine LEROY – Bruno CONFESSON
<b>CIMETIERE</b>	<b>Sylvie MERCIER</b> - Claude ROULLIER – Bruno CONFESSON
<b>PLAN COMMUNAL – SAUVEGARDE</b>	<b>Sylvie MERCIER</b> - Claude ROULLIER – Jean François BOURGEOT – André MEYUS – Karine LEROY – Martine PRENEY – Laëtitia SOUILLAT
<b>SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>	<b>Sylvie MERCIER</b> - Karine LEROY – Sandrine ROEDIGER – Jean Pierre NICOLAS
<b>CONSEIL DES SENIORS</b>	<b>Claude ROULLIER</b> – Martine PRENEY – André MEYUS
<b>CONSEIL DES JEUNES</b>	<b>Anne SAINT JULIEN</b> – Jean François BOURGEOT – Sandrine ROEDIGER – Pierre CANTUEL – Solène COLLIN - Laëtitia SOUILLAT
<b>VILLAGE FLEURI</b>	<b>Anne SAINT JULIEN</b> – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Sylvie MERCIER – Bruno CONFESSON
<b>SPORTS</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – Jean François BOURGEOT – Pierre CANTUEL - David HOEZ – Sandrine ROEDIGER – Anthony GIAMBARRESI – Jean Pierre NICOLAS
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – Jean François BOURGEOT – Solène COLLIN – Pierre CANTUEL – Jean Pierre NICOLAS
<b>ANIMATIONS</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – Jean François BOURGEOT – Pierre CANTUEL - Sandrine ROEDIGER – Laëtitia SOUILLAT
<b>CULTURE</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – Yves LEPEE – Martine PRENEY - Sandrine ROEDIGER – Laëtitia SOUILLAT
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – Anne SAINT JULIEN - Sandrine ROEDIGER – Annie DENIS
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Josette AUBERGER</b> – André MEYUS – Jean François BOURGEOT- Anthony GIAMBARRESI- Solène COLLIN – Pierre CANTUEL – Martine PRENEY - Sandrine ROEDIGER – Annie DENIS

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-050 : 5.3 Désignation de représentants : EHPAD Montmarault**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que 3 représentants au sein du conseil d'administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) résidence Emeraude à Montmarault ont été désignés par délibération 2020-041 du 3 juin 2020.

Or, le conseil d'administration est composé de 3 représentants de la collectivité territoriale, dont le Maire, président de droit.

Par conséquent, le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne :

- M Claude ROULLIER
- Mme Annie DENIS

Représentants au conseil d'administration de l'EHPAD de Montmarault.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-051 : 5.3 Désignation de représentants : Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Annie DENIS a émis le souhait de ne plus être déléguée suppléante au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault, du fait qu'elle est déjà membre en qualité d'habitante de Montmarault.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Centre Social Rural,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Titulaire : Monsieur Claude ROULLIER
- Suppléante : Madame Laëtitia SOUILLAT

Comme délégués au sein du Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-052 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'école Pierre et Marie Curie**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que 3 délégués ont été élus au sein du conseil d'école Pierre et Marie Curie, par délibération 2020-043 du 3 juin 2020.

Or, en application de l'article D411-1 du code de l'éducation, le conseil d'école comprend notamment deux élus : « le maire ou son représentant » et « un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ».

Par conséquent, sont déclarées élues à 19 voix pour :

- Mme Anne SAINT-JULIEN
- Mme Solène COLLIN

Comme délégués au sein du conseil d'école Pierre et Marie Curie.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-053 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du collège**

Suite à la démission de Madame Martine JOBERT MICHARD, Monsieur le Maire signale qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du collège Jeanne Cluzel.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Sont déclarées élues à 19 voix pour :

- Titulaire : Mme Anne SAINT-JULIEN
- Suppléante : Mme Laëtitia SOUILLAT

Comme délégués au sein du conseil d'administration du collège Jeanne Cluzel.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-054 : 5.3 Désignation de représentants : SRPIC Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de MONTMARAULT**

Suite à la démission de Madame Martine JOBERT MICHARD, Monsieur le Maire signale qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Montmarault (SRPIC).

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SRPIC,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégués titulaires : Madame Anne SAINT-JULIEN  
Madame Solène COLLIN
- Délégués suppléants : Madame Martine PRENEY  
Madame Laëtitia SOUILLAT

Comme délégués au sein du SRPIC.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-055 : 5.3 Désignation de représentants : S.I.E.S.S Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel**

Suite à la démission de Madame Martine JOBERT MICHARD, Monsieur le Maire signale qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel à MONTMARAULT.

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires de la commune auprès du SIESS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Madame Anne SAINT-JULIEN
- Madame Sandrine ROEDIGER
- Madame Solène COLLIN
- Madame Laëtitia SOUILLAT

Comme délégués au sein du Syndicat du SIESS.

## COMMUNE DE MONTMARAUT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### **2020-056 : 5.3 Désignation de représentants : Commission Communale des Impôts Directs : liste en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois, à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 19 voix pour, de dresser une liste de 24 noms, à savoir :

Aimé (Valignat) Carole (ext) – Taxe Foncière – 2 rue des Creuziers Beauvais – 03140 Voussac

Moret (Gaume) Martine (ext)- Taxe Foncière – Sarre – 03390 Blomard

Alloy Jean Claude – Taxe Foncière – Taxe Habitation – 30 rue Gilbert Martin- 03390 Montmarault

Brun Christophe – Taxe Foncière – Taxe Habitation – 13 Rue Joliot Curie – 03390 Montmarault

Disseix (Mercier) Sylvie – Taxe Foncière – Taxe Habitation – Rue de l'âne - 03390 Montmarault

Fremont Jean Jacques – Taxe Foncière – Taxe Habitation – Allée des rossignols – 03390 Montmarault

Guillaumin (Bernard) Marie Claude - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 8 Place Robert Ferrandon – 03390 Montmarault

Perrin Christian - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 3 Boulevard Marceau – 03390 Montmarault

Cartier Brice - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 10 Boulevard desaix - 03390 Montmarault

Soudry (Fline) Joelle - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 10 Rue de la république - 03390 Montmarault

Guillaumin ( Boudet) Madeleine - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 3B rue Pierre Arveuf - 03390 Montmarault

Chevalier Roger - Taxe Foncière – Taxe Habitation- 5 rue Pierre arveuf - 03390 Montmarault

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### (Suite 2020-056)

Tailhandier Patricia (ext) – 9 Rue de la Gaieté – 03100 Montluçon

Nedelec Michel - Taxe Habitation – 4 Allée des hirondelles - 03390 Montmarault

Bolaton Sylvain - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 51 route de Montluçon - 03390 Montmarault

Lajoie Patrick - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 60 route de Montluçon - 03390 Montmarault

Zydorczyk Christophe - Taxe Foncière – Taxe Habitation – rue de Sazeret – Le Prunelier - 03390 Montmarault

Salomon Dominique - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 2 rue de la Couronne - 03390 Montmarault

Decloitre (Chanier) Annick - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 2 allée des rossignols - 03390 Montmarault

Beal (Dezullier) Lydie - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 8 lot bel air - 03390 Montmarault

Boucaumont Geoffroy - Taxe Foncière – Taxe Habitation – Montbrien - 03390 Montmarault

Denot (Auberger) Françoise - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 6 rue de l'église - 03390 Montmarault

De Bessé Florence - Taxe Habitation – 2 rue de courtais - 03390 Montmarault

Rongy ( Robin) Isabelle - Taxe Foncière – Taxe Habitation – 22 avenue Henri Brun - 03390 Montmarault

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### **2020-057 : 9.1 : Autres domaines de compétence des communes : nomination d'un coordonnateur communal en vue du recensement de la population 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement communal de la population va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021 et qu'à cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal du recensement de la population afin de préparer et réaliser cette enquête.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, nomme Madame Emmanuelle MOREAU, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du secrétariat de la commune de Montmarault : coordinatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2021.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### **2020-058 : 4.2 Personnel contractuel : Renouvellement du contrat de Mme Castex Manager de ville**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'engagement de Mme Marlène CASTEX se termine le 30 septembre 2020.

Considérant qu'une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) d'un montant de 22 500 euros a été accordée au titre de la convention interrégionale Massif Central 2015-2020 pour la mise en œuvre de l'action « redynamisation du centre bourg de Montmarault » comprenant notamment le recrutement d'un agent d'animation dans le cadre de la valorisation du label « village-étape » en soutenant l'activité commerciale,

Considérant que le poste de Mme Castex est mutualisé avec la commune de Commentry et que cette dernière lui propose un contrat de projet jusqu'au 30/09/2021,

Considérant qu'il convient de poursuivre notamment les travaux du groupe de communication Village étape et valoriser le tourisme,

Considérant que Mr Jean François Bourgeot pilotera les projets,

Considérant la délibération en date du 4 septembre 2018 portant création d'un poste d'attaché en CDD, catégorie A, à mi-temps,

Le conseil, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'engagement pour mener à bien le projet valorisation du label « village étape » pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Mme Castex sera rémunérée au grade d'attaché, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 444 et bénéficiera de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) prévue par délibération du 13/06/2017.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

**2020-059 : 8.4 Aménagement du territoire : Dénomination de rue**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande formulée par une administrée relative à la numérotation de la parcelle AC954, sise Rue Jean Jaurès.

Considérant que cette parcelle est située dans la rue reliant la Rue du Commerce à la Rue Jean Jaurès et se nomme également Rue Jean Jaurès,

Il convient, par conséquent, de procéder à une nouvelle nomination de cette voie.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de nommer la rue reliant la Rue du Commerce à la Rue Jean Jaurès « allée Jean Jaurès ».

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### **2020-060 : 8.4 Aménagement du territoire : Convention de mise à disposition de la parcelle AD91**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AD91 et AD92, situé Rue du cimetière, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du cimetière

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-SMAF AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour réaliser des études et des travaux.

Les termes de la convention prévoient notamment les dispositions suivantes :

- La mise à disposition du bien entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme, ce que le preneur reconnaît et accepte expressément.
- L'EPF-Smaf AUVERGNE confère tous pouvoirs au preneur pour déterminer l'usage, le contrôle et la direction du bien mis à disposition.
- La commune se garantira par contrat d'assurance contre l'ensemble des risques résultant de ses interventions dans le cadre de la mise à disposition.
- La commune s'engage à tenir l'EPF-Smaf AUVERGNE informé de tout évènement ou incident survenu dans les lieux mis à disposition.
- La commune assurera la gestion financière des frais induits par sa mission dans le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités locales,
- L'issue de la convention interviendra au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente par l'EPF-SMAF AUVERGNE à la commune.
- La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- approuve l'ensemble des dispositions de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### Boulodrome

Monsieur le Maire présente le projet d'un boulodrome semi-ouvert sur le terrain stabilisé du stade, plan en 3D fourni par LMN Architectes. Il s'agit d'une construction ouverte avec gradins, qui malgré sa destination première la pétanque peut être amenée à être utilisée pour toutes autres activités sportives, voire culturelles. Exposée au sud, l'installation d'une toiture en panneaux photovoltaïques permettrait de percevoir un loyer des fournisseurs d'électricité.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de lancer une étude afin de connaître le coût d'un tel projet et les subventions qui pourraient être allouées.

Jean-Pierre Nicolas pense que le terrain est situé plus à l'ouest, que la façade ouverte ainsi que la configuration du sol puissent compromettre le fait que ce bâtiment serve à d'autres activités (pas de danse, de foot...)

Le Maire précise que cette construction pourrait être utile lors de fête d'école, de rassemblements divers ...

Bruno Confesson n'est pas contre le projet mais suggère qu'il faudrait d'abord consulter les associations avant de lancer un chiffrage ; de plus, l'emplacement risque de gêner le paysage des riverains de la Rue des Vosges.

Annie Denis précise qu'il faut absolument se réunir pour étudier le projet. Actuellement, le marché couvert reçoit la pétanque, mais également d'autres activités, notamment les expositions d'arts plastiques de CMNC, les foires avicole et aux bovins...

Monsieur le Maire souhaiterait que le marché du mercredi retrouve le marché couvert, et qu'ainsi plus de forains soient présents, notamment en période hivernale ; les clients feraient de ce fait leurs achats à l'abri du vent et de la pluie.

Bruno Confesson estime que le marché actuel donne une vie au centre bourg et qu'il y aura un risque de désertification, si le marché est déplacé.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### **Bibliothèque : réorganisation, informatisation**

Josette Auberger et Anne Saint-Julien font part de leur rencontre avec Catherine Perrin, en charge de la bibliothèque. 200 personnes inscrites bénéficient des 6000 ouvrages référencés, des jeux, CD et DVD. Deux ordinateurs sont mis à disposition des usagers. 1732 personnes ont fréquenté la bibliothèque l'an passé.

Actuellement, Mme Perrin est employée 12 h en qualité d'agent du patrimoine (bibliothèque) et 12 h en adjoint technique (10 h pour le ménage à la mairie et 2 h pour le ménage à la bibliothèque).

Mme Perrin consacre 8 h 30 au public, 1 h 30 à l'école Sainte Thérèse et 2 h en interne, chaque semaine. Elle souhaiterait que l'école Pierre et Marie Curie réintègre la bibliothèque ainsi que l'accueil de loisirs la Fourmillière.

Josette Auberger suggère une ouverture plus large au public et augmenter la quotité de travail de Mme Perrin à la bibliothèque. Elle pourrait consacrer les 24 h hebdomadaires à la bibliothèque (ménage compris) et le temps consacré au ménage à la mairie pourrait être réduit et attribué à un autre agent à temps non complet. De plus des animations clefs en main fournies par la médiathèque ainsi qu'un rallye quiz intergénérationnel pourraient être mis en place et ainsi redynamiser la bibliothèque.

Bruno Confesson et Jean Pierre Nicolas souhaitent qu'une réflexion soit menée avant l'attribution d'heures supplémentaires ; l'intervention de bénévoles pourrait être envisagée, ce qui n'impacterait pas le budget communal. De plus, il est précisé que de nombreux adhérents (environ 50%) viennent des communes limitrophes et la question de la prise en charge uniquement par la commune de Montmarault est soulevée.

Solène Collin précise que certaines bibliothèques sont communautaires, notamment Chamblet et Neris les Bains. Se renseigner après l'installation du nouveau conseil communautaire.

Il convient également de réfléchir à l'informatisation du site, considérant qu'un logiciel peut être fourni gratuitement par la médiathèque départementale permettant de gérer ainsi le fichier des adhérents, le flux des livres, la réservation en ligne... Quelques heures de formation et l'achat notamment d'une douchette faciliteraient la gestion du site.

L'installation d'une boîte à livres est à réfléchir. Le conseil des seniors pourrait être associé pour le portage de livres aux personnes âgées.

Chacun s'accorde à dire que la bibliothèque doit être mise en valeur, développée ; ainsi il convient de la rendre plus attractive, plus visible de la population. Néanmoins, il faut quantifier exactement les besoins, notamment en matière d'ouverture au public.

## COMMUNE DE MONTMARAUULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### Point sur la situation financière

##### **Intervention de Mme Sylvie MERCIER :**

Lecture du courrier de Madame la Sous-Préfète concernant la situation financière de la commune : RDV pris pour le 2 juillet.

Nous avons souhaité, lors de la réunion de la commission des finances après lecture de ce courrier rencontrer la perceptrice Madame Darby, pour avoir une idée plus précise de la situation financière et comprendre les points qui seront abordés jeudi.

Madame Darby explique les grandes lignes :

- Les recettes diminuent, les dépenses augmentent, et la différence sert à financer le capital de la dette.
- Les dépenses de fonctionnement du chapitre 11 ont beaucoup augmenté (les travaux de chauffage à l'ECC (environ 73 000€) et les travaux à la gendarmerie (60 000€) sont passés en dépenses de fonctionnement en 2019.
- Le remboursement de la dette augmente (230000 € par an), certains prêts sont à renégocier car ils sont à des taux d'intérêts élevés (plus de 5%), il y a urgence à renégocier les emprunts.
- Au chapitre 12, les frais de personnel sont en augmentation en 2019. Les contrats en CDD ne seront pas reconduits.

Rencontre et vérification des certaines informations :

- La municipalité doit 20 jours de congés payés à Pascal Martin. Décalage de sa première année de congés, reporté en N+1. Donc avant son départ à la retraite, il fait une demande de 20 jours de congés, qui lui sont refusés. Résultat : il se met en arrêt maladie au mois de février (payé par la mairie) et aujourd'hui, il faut lui payer les congés acquis.
- Des diplômes pour 30 années de travail n'ont pas été donnés à Messieurs Martin et Perrin, le diplôme est demandé par le CNAS pour l'obtention d'une prime.
- Emploi Laure Thomas-Huard : coût pour la commune environ 20 000 € par an, fonctionnaire momentanément privé d'emploi pris en charge par le CDG 69.

Des questions se posent quant aux reconductions des CDD. Les salaires impactent le chapitre 12 et la non reconduction permettrait de diminuer les dépenses.

Jean François Bourgeot prend acte que la nouvelle municipalité prend une commune en grande difficulté financière et que les futurs projets risquent d'être compromis.

Jean Pierre Nicolas informe que les comptes étaient disponibles sur le site de la DGFIP et que les dépenses ainsi que les recettes s'avéraient plus élevées que la moyenne des communes de notre strate, et ceci depuis des années. Une renégociation d'emprunt est une solution de facilité, néanmoins il faut rester prudent quant aux conditions.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### *Point sur la situation financière (suite)*

Bruno Confesson pense que la convocation en sous-préfecture a pour objectif d'informer la nouvelle équipe municipale et de lui donner des conseils en vue d'une amélioration de la situation financière.

Annie Denis précise qu'il y a toujours des périodes où la situation est compliquée mais que le budget 2020 est néanmoins équilibré et qu'il convient de dresser un état des lieux de la masse salariale.

Didier Lindron précise que des factures n'ont pu être payées, notamment le SRPIC (78000 euros) du fait de manque de trésorerie. Il faudrait rouvrir une ligne de trésorerie.

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

#### **Compte rendu de la réunion du SRPIC**

##### **Intervention de Mme Anne SAINT-JULIEN**

Ce mercredi 24 Juin, s'est tenue la réunion d'installation des 16 nouveaux délégués, représentant à raison de 2 délégués par commune, les 8 communes membres du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré de la Région de Montmarault : le SRPIC – RM

Le syndicat a pour objet l'organisation, l'animation et la gestion du Regroupement pédagogique.

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Montmarault.

Le secrétariat du SRPIC – RM est assuré par la commune de Montmarault à titre bénévole, en la personne de Madame MOREAU Emmanuelle : secrétaire-comptable.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de cinq membres, chacune des communes étant représentée.

Le bureau est renouvelé après chaque élection municipale.

Un nouveau bureau a donc été élu mercredi 24 juin.

Une seule candidate s'est présentée à la présidence du SRPIC, en la personne de Madame Céline LETORT et a recueilli 11 voix sur 15 suffrages exprimés ; 1 voix pour Monsieur Nicolas BONNAIRE et 3 votes blancs.

Une seule personne s'est présentée à la vice-présidence, Madame Brigitte MÉLOUX qui a recueilli 12 voix sur 15 suffrages exprimés, 3 blancs.

Également, une seule personne pour se présenter au poste de secrétaire, Madame Joëlle CHEVALLIER qui a recueilli 12 voix sur 15 suffrages exprimés, 3 blancs.

Le délégué titulaire membre du bureau pour Montmarault est Madame Solène COLLIN, sa suppléante est Madame Anne SAINT-JULIEN.

La présidente, Madame LETORT siègera comme titulaire au conseil d'école Pierre et Marie Curie, afin de représenter le SRPIC-RM.

Son suppléant est Monsieur Christian CLÉMENT.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

#### Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil municipal se réunira vendredi 10 juillet afin de désigner les délégués en vue de l'élection des sénateurs.
- L'installation du conseil communautaire aura lieu le 9 juillet à Commentry. Mr le Maire candidatera pour une vice-présidence.
- Jean Pierre Nicolas demande à ce que la commission industrie, artisanat, commerce se réunisse rapidement.
- La fête patronale devrait être maintenue. La déclaration de feu d'artifice sera envoyée en préfecture.
- Le site Villages étapes étant à Fast Hôtel, il conviendra de convier le dirigeant aux réunions de la commission.
- Jean Pierre Nicolas informe qu'il est du rôle des commissions de réfléchir aux appels à projets. Notamment, le Conseil départemental de l'Allier a décidé la création sur son territoire d'un village d'enfants sur deux sites (capacité d'accueil de 2 fois 40 enfants), sur deux territoires des solidarités distincts, permettant de faciliter l'accès à cette offre spécifique à l'ensemble des enfants du département. Concernant la mise en place de projets de centrales photovoltaïques au sol dans les communes de Commentry Montmarault Néris Communauté, une société recherche des sites à construire.
- Jean Pierre Nicolas souhaite que les titulaires informent leurs suppléants quand ceux-ci ne peuvent assister à des réunions.
- Didier Lindron informe les conseillers qu'il a adressé un courrier au ministre de l'intérieur suite à l'annonce de la fermeture de la base du Dragon 63 pendant la période estivale.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

Fait et délibéré le premier juillet deux mil vingt et ont signé avec nous les membres présents.

#### Délibérations :

**2020-049 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : modifications des commissions communales**

**2020-050 : 5.3 Désignation de représentants : EHPAD Montmarault**

**2020-051 : 5.3 Désignation de représentants : Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault**

**2020-052 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'école Pierre et Marie Curie**

**2020-053 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du collège**

**2020-054 : 5.3 Désignation de représentants : SRPIC Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de MONTMARAULT**

**2020-055 : 5.3 Désignation de représentants : SIESS Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel**

**2020-056 : 5.3 Désignation de représentants : Commission Communale des Impôts Directs : liste en vue de la nomination des membres**

**2020-057 : 9.1 : Autres domaines de compétence des communes : nomination d'un coordonnateur communal en vue du recensement de la population 2021**

**2020-058 : 4.2 Personnel contractuel : Renouvellement du contrat de Mme Castex Manager de ville**

**2020-059 : 8.4 Aménagement du territoire : Dénomination de rue**

**2020-060 : 8.4 Aménagement du territoire : Convention de mise à disposition de la parcelle AD91**

**COMMUNE DE MONTMARAULT****CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOIT Jean-François	1 <sup>er</sup> adjoint	
MERCIER Sylvie	2 <sup>ème</sup> adjointe	
ROULLIER Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 <sup>ème</sup> adjointe	
AUBERGER Josette	5 <sup>ème</sup> adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	
SOUILLAT Laëtitia	Conseillère municipale	